

Mesures au 20 novembre

Le gouvernement a pris des mesures pour freiner la propagation du coronavirus. Veuillez les respecter. Ainsi, on évite de tomber malade et de contaminer d'autres personnes. La police est chargée de contrôler le respect des mesures.

Attention : Certaines villes et communes appliquent des mesures plus strictes. Par exemple, les villes où un nombre insuffisant de personnes ont été vaccinées, comme Bruxelles. Consultez le site web de la ville ou de la commune.

Conseils pour passer l'automne et l'hiver en toute sécurité

- Il est vivement recommandé de vous faire vacciner. Plus le nombre de personnes vaccinées est élevé, plus la sécurité est grande pour nous tous.
- Vous êtes malade ? Restez chez vous et faites-vous tester.
- Vous avez été en contact avec une personne atteinte de la Covid ? Vous revenez de l'étranger ? Respectez les règles de quarantaine et d'isolement.
- Aérez bien : ouvrez les fenêtres.
- Soyez prudent·e avec les personnes vulnérables. Par exemple : les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, pulmonaires ou rénaux et les personnes sensibles aux infections.
- Portez un masque buccal.
- Maintenez une distance de 1,5 mètre avec d'autres personnes.

Covid Safe Ticket (CST)

- Dans certains endroits, vous avez besoin d'un Covid Safe Ticket, par exemple
 - dans les cafés et les restaurants
 - dans les centres de fitness
 - lors de réunions ou d'événements avec plus de 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur
 - dans les discothèques
- Le Covid Safe Ticket montre
 - que vous avez été entièrement vacciné·e depuis au moins 15 jours.
 - ou que vous avez eu un test Covid négatif (datant de 72 heures maximum).
 - ou que vous avez eu récemment la Covid (il y a 180 jours au maximum).
- Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur www.covidsafe.be ou via l'application CovidSafeBE.

Masques buccaux

- Dès l'âge de 10 ans : le port d'un masque buccal est obligatoire dans les lieux publics. Par exemple :

- Dans les magasins
- Dans les transports publics
- Dans les établissements de soins de santé, par exemple les hôpitaux ou les centres de soins résidentiels
- Chez le coiffeur ou l'esthéticienne
- Dans un théâtre, une salle de concert, un centre sportif, un centre de fitness...
- Dans la bibliothèque
- Pendant un service religieux
- Lors d'événements publics, par exemple un match de sport ou un concert
- Lors de rassemblements privés, par exemple un mariage, avec plus de 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur.
- Dans un bar ou un restaurant

Travail

- Il est obligatoire de travailler à domicile.
 - Vous pouvez vous rendre à votre travail un jour par semaine. Convenez le moment avec votre patron.
- Vous ne pouvez pas travailler à domicile ? Dans ce cas, votre patron vous donnera une attestation. Suivez les règles au travail.
- Avez-vous des questions ? Votre employeur vous renseignera.

Commerces

- Les magasins sont ouverts.
- Les marchés hebdomadaires ont lieu.
- Les magasins de nuit sont ouverts.
- Les coiffeurs et autres métiers de contact non médicaux sont ouverts. Par exemple : pédicure, esthéticienne.
- Portez un masque buccal.

HoReCa

- Les cafés et les restaurants sont ouverts.
- Vous devez avoir un Covid Safe Ticket. Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur www.covidsafe.be ou via l'application CovidSafeBE.
- Portez un masque buccal. Vous êtes assis·e à la table ? Vous pouvez retirer votre masque buccal.

Loisirs

- Vous pouvez recevoir des gens chez vous.
- Il y a des événements ou des spectacles. Par exemple : théâtre, compétitions sportives professionnelles ou concerts.

- Les activités organisées, par exemple d'un club ou d'une association, peuvent avoir lieu.
- Les services religieux peuvent avoir lieu.
- Vous pouvez faire du sport partout.
- Les discothèques et les dancings sont ouverts.

Veillez noter que :

- Assistez-vous à une réunion privée, comme un mariage ?
 - Il peut y avoir au maximum 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur. Les enfants comptent.
 - Y a-t-il plus de personnes présentes ?
 - Vous devez porter un masque buccal.
 - Vous devez avoir un Covid Safe Ticket. Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur www.covidsafe.be ou via l'application CovidSafeBE.
- Allez-vous assister à un événement ou une activité publique, comme un match de sport ou un concert ?
 - Vous devez porter un masque buccal.
 - Il y a un maximum de 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur. Les enfants comptent. Y a-t-il plus de personnes présentes ? Vous devez avoir un Covid Safe Ticket. Vous pouvez trouver votre Covid Safe Ticket sur www.covidsafe.be ou via l'application CovidSafeBE.
- Allez-vous dans une discothèque ou un club de danse ? Vous pouvez effectuer un autotest sur place.
 - Votre autotest est-il négatif ? Dans ce cas, vous n'avez pas besoin de porter un masque. Vous devez avoir un Covid Safe Ticket.
 - Votre autotest est-il positif ? Rentrez chez vous et contactez votre médecin

Crèches et écoles

- Les crèches sont ouvertes.
- Les enfants peuvent aller à l'école. Votre école vous donnera plus d'informations.

Voyager à une autre ville ou à l'étranger

- Il est déconseillé de voyager en dehors de l'Union européenne.
- Vous allez à l'étranger ? Il existe trois codes couleur.
 - Rouge : régions ou pays où vous êtes à haut risque de corona. Il est déconseillé d'y voyager
 - Orange : régions ou pays où vous courez un risque modérément accru de corona. Il est déconseillé d'y voyager.
 - Vert : régions ou pays où vous courez un faible risque de corona. Il est permis d'y voyager.

- Consultez le site web : <https://www.info-coronavirus.be/fr/code-couleur-par-pays/>
- Vérifiez les règles en vigueur dans le pays où vous vous rendez sur diplomatie.belgium.be.

À votre retour de l'étranger

- Vous avez passé plus de 48 heures à l'étranger ?
 - Vous devez compléter le formulaire <https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form> avant de revenir en Belgique.
 - Revenez-vous d'une zone verte ou orange ? Vous n'avez pas besoin de vous faire tester ou d'être mis·e en quarantaine.
 - Revenez-vous d'une zone rouge de l'Union européenne ?
 - Avez-vous un certificat de vaccination ou de rétablissement ? Vous n'avez pas besoin de vous faire tester ou d'être mis·e en quarantaine.
 - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ou de rétablissement ? Faites-vous tester le premier et le septième jour après votre retour de voyage.
 - L'un de vos tests est positif ? Vous devez passer 10 jours en isolement.
 - Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas être testés.
 - Revenez-vous d'une zone rouge située en dehors de l'Union européenne ?
 - Avez-vous un certificat de vaccination ?
Faites-vous tester le premier ou le deuxième jour après votre retour de voyage. Votre test est négatif ? Vous pourrez alors quitter la quarantaine dès que vous aurez votre résultat. Ensuite, faites-vous tester une deuxième fois le 7e jour. Si l'un de vos tests est positif, vous devez passer 10 jours en isolement. Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas être testés.
 - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ? Vous avez une quarantaine obligatoire de 10 jours.
Faites-vous tester le premier et le septième jour après votre retour de voyage.
Votre test est négatif au 7e jour ? Si tel est le cas, vous pouvez quitter la quarantaine.
 - Il y a des pays pour lesquels ce n'est pas le cas. Vous pouvez trouver cette liste à l'adresse <https://www.info-coronavirus.be/fr/code-couleur-par-pays/>
 - Revenez-vous d'une zone à très haut risque ?
 - Une liste de ces zones est disponible sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/pays-a-haut-risque/>.
 - S'agit-il d'un pays hors de l'Union européenne ?
 - Vous devez passer 10 jours en quarantaine. C'est d'application à tout le monde.

- Faites-vous tester le 1^{er} et le 7^e jour après votre retour en Belgique.
- S'agit-il d'un pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen ?
- Vous n'avez pas de certificat de vaccination ?
 - Faites-vous tester le 1^{er} jour après votre retour. Si votre test est négatif, vous pouvez quitter la quarantaine. Faites un autre test le 7^e jour.
 - L'un des tests est-il positif ? Vous devez passer 10 jours en isolement.
 - Veuillez noter que vous pouvez recevoir une amende allant jusqu'à 250 euros si vous ne le faites pas.

Ces mesures sont importantes pour la santé publique. Tout le monde est tenu à les respecter. Merci de bien vouloir le faire. Ensemble, nous combattons le coronavirus.